

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice 11
présents 10
votants 11

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril,
le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201022-20240411-2024-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024
Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C. SEON J.
BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L.
VACHON T. PADEL S.

EXCUSÉ : M. GIANDOLINI D.

PROCURATION : M. Damien GIANDOLINI a donné procuration à M.
Cyril VILLARD

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. GREGOIRE B.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de
subventions au titre de l'année 2024 émanant de diverses associations.

Après avoir pris connaissance de ces demandes,

Le Conseil Municipal **décide** d'attribuer les subventions suivantes :

Organismes	Subvention votée
Associations Grammond	
Epi de Grammond (rbst frais)	117,00 €
CEDO	150,00 €
CEDO (locations de salles)	150,00 €
Familles Rurales GRAMMOND	150,00 €
ACCA Grammond	150,00 €
FNACA Grammond	150,00 €
Club de l'Amitié	150,00 €
Sou des Ecoles	150,00 €
Association Tourisme et Loisirs	150,00 €
Avenir Foot Pays de Coise	150,00 €
MAM Matrus	100,00 €
Paroisse	400,00 €

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Participation frais fonctionnement Centre Médical	105,60 €
Subvention Ecole classe découverte	840,00 €
Subvention Ecole transport	89,00 €
Ciné Monts du Lyonnais	482,00 €
Association Infirmes Cérébraux	110,00 €
Total	3 593,60 €

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
B. GREGOIRE,



Le Maire,
P. CARTERON,



Transmis au représentant de l'Etat le 23 avril 2024

Publié le 25 avril 2024

*Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*